

Félicitations, vous avez atteint la désignation AE! Maintenant quoi?

1. Mettez-vous au Travail & Gagnez de l'expérience

Vous avez 8 ans pour postuler au CCPE si vous postulez dans la catégorie 4 ans et 10 ans pour postuler dans la catégorie 5 ans.

Après

2. Préparer votre application

Les candidatures sont acceptées en mars et septembre de chaque année. Consultez www.cccpe.ca pour obtenir la trousse de demande de certification du CCCPE la plus récente.

Durée de l'expérience professionnelle (DEP):

Obtenir au moins 4 ans (48 mois) dont au moins 1 an avec un mentor OU 5 ans (60 mois) d'expérience professionnelle en ergonomie/facteurs humains. Au moins 50% des activités professionnelles doivent avoir été dans l'application directe de l'ergonomie/ des facteurs humains pour que cela compte.

Compétences professionnelles (CP):

Acquérez l'expérience et les compétences nécessaires en réalisant des évaluations et des projets qui démontrent au moins 12 des 17 PC.

Relevé d'antécédents professionnels:

Documentez tous les emplois en indiquant le pourcentage de temps en application directe de l'ergonomie/des facteurs humains. Recevoir le dossier de candidature pour vous assurer que l'expérience de travail acquise avant la désignation AE, lors de l'inscription à un programme de formation ou représentant moins de 100% de la pratique a été correctement actualisée.

Travaux:

- Nombre minimal de travaux: 3
- Nombre maximal de pages : 100
- Nombre minimal de 12 compétences professionnelles doit être démontré incl. compétences obligatoires (1, 2, 6, 9, 13 & 15) avec connaissance de plusieurs disciplines.
- Couvre une vaste expérience de travail
- Fournir un résumé pour chaque travaux
- Les compétences professionnelles doivent être identifiées avec des balises dans chaque travaux
- Doit couvrir la période revendiquée pour la durée de l'expérience professionnelle (DEP)